COVID-19

MESURES GOUVERNEMENTALES SOUTIEN FINANCIER AUX ENTREPRISES

PRÊTS AUX ENTREPRISES

FÉDÉRAL

PROGRAMME DE CRÉDIT AUX ENTREPRISES

- Augmentation du montant disponible tout dépendant de l'évolution de la situation.
- Le crédit à court terme offert aux agriculteurs et au secteur agroalimentaire sera augmenté par l'intermédiaire de Financement agricole Canada.
- Le Bureau des institutions financières a annoncé qu'il réduirait la réserve de fonds propres spéciale des grandes institutions financières. Cette mesure permettra aux banques d'injecter 300 milliards de prêts supplémentaires dans l'économie.

https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/politique-secteur-financier/programme-credit-entreprises.html

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA

- Si vous êtes déjà client de DEC et que vous êtes touché par la situation actuelle :Dès le 1er avril, DEC appliquera un moratoire de trois mois sur tous les paiements dus à DEC. Vous pourriez aussi être admissible à un financement additionnel et à un assouplissement de vos arrangements.
- Si vous n'êtes pas client de DEC, mais êtes touché par la situation actuelle : DEC peut vous offrir des conseils et des services d'orientation pour trouver les autres programmes et services fédéraux à votre disposition. Vous pourriez avoir accès à un financement fédéral pour vous aider à maintenir vos opérations.

PROVINCIAL

PROGRAMME D'ACTION CONCERTÉE TEMPORAIRE (PACTE)

- S'adresse aux entreprises, incluant les coopératives, les OSBL et les entreprises d'économie sociale réalisant des activités commerciales.
- L'entreprise devra démontrer que ses problèmes de liquidité sont temporaires et que son manque de liquidités est causé par: un problème d'approvisionnement en matières premières ou en produits (bien ou service) ou bien une impossibilité ou une réduction substantielle de la capacité de livrer des produits (bien ou service) ou des marchandises.
- Le financement sous la forme d'une garantie de prêt est privilégié en tout temps.
- Le montant minimal de l'intervention financière est de 50 000 \$.
- · Le refinancement est exclu.
- La mesure permet de soutenir le fonds de roulement de l'entreprise.
- Des conditions particulières peuvent s'appliquer.

https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/programme-daction-concertee-temporaire-pour-les-entreprises-pacte.html